

**FORMULAIRE DE DON – PROGRAMME D’INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE**  
**PARRAINAGE FISCAL DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL**

Merci de remplir le formulaire ci-dessous et le retourner à la TOHU avec votre chèque libellé au nom du Conseil des arts de Montréal\*.

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Adresse complète \_\_\_\_\_

Téléphone résidence \_\_\_\_\_ Téléphone travail \_\_\_\_\_

Je désire que le reçu d’impôt soit fait :

À mon nom

Au nom de mon entreprise

Montant du don : \_\_\_\_\_

*Seuls les dons de 100\$ et plus donnent droit à un reçu pour fins d’impôts émis par le Conseil des arts de Montréal.*

\* Ne bénéficiant pas d’un numéro de charité, le Conseil des arts de Montréal (CAM) offre à la TOHU la possibilité d’utiliser le leur. Si vous désirez recevoir un reçu de charité, veuillez libeller votre chèque au nom du Conseil des arts de Montréal et faites-le parvenir à l’adresse de la TOHU. Le reçu vous sera envoyé par le CAM ultérieurement.

**TOHU a/s Stéphanie Leblond, 2345 rue Jarry Est, Montréal, Québec, H1Z 4P3**

Je reconnais ne pas avoir de lien de dépendance avec la TOHU et que ni moi, ni une personne ayant un lien de dépendance avec moi, ne tire un avantage personnel directement ou indirectement du don.

Il est entendu qu’un lien de dépendance entre deux personnes physiques est défini comme un lien de sang, un lien de mariage ou d’union de fait. De plus, une organisation et une personne physique ou morale seront considérées avoir un lien de dépendance si la deuxième contrôle la première. Une organisation et une personne morale seront aussi considérées avoir un lien de dépendance si elles sont contrôlées par la même personne ou le même groupe de personnes. Un lien de dépendance peut aussi exister en fonction des faits propres à la situation. Par exemple, un membre, dirigeant ou administrateur d’un organisme pourrait être considéré avoir un lien de dépendance avec l’organisme. En cas de doute quant au lien qui pourrait m’unir à l’organisme, je dois en aviser le Conseil des arts de Montréal préalablement à mon don.

Je comprends que le Conseil des arts de Montréal a l’entière discrétion quant à l’utilisation de mon don. Je reconnais que le Conseil des arts de Montréal m’a informé des critères d’admissibilité à ses programmes de subventions et que mon don pourra être utilisé pour soutenir l’organisme qui a sollicité mon don ou un autre organisme dans une ou plusieurs disciplines reconnues par le Conseil des arts de Montréal

**Signature :** \_\_\_\_\_

**MERCI POUR VOTRE DON!**